

Georges Fenech renvoyé en correctionnelle

## "Angolagate" : 42 personnes, dont Pasqua, Attali et... Fenech renvoyées en correctionnelle

vendredi 6 avril 2007 par [Dépêche d'agence](#)

vendredi 6 avril 2007, 15h06

"Angolagate" : 42 personnes, dont Pasqua et Attali, renvoyées en correctionnelle

Par Emmanuel PARISSE

**PARIS (AFP)** - Le juge Philippe Courroye a signé jeudi une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris de 42 personnes, dont l'ex-ministre Charles Pasqua et Jean-Christophe Mitterrand, le fils de l'ancien président socialiste, dans l'affaire des ventes d'armes à l'Angola. Le juge a également ordonné le renvoi de l'ancien conseiller du président Mitterrand à l'Elysée Jacques Attali, du romancier à succès Paul-Loup Sulitzer, de l'ex-préfet du Var Jean-Charles Marchiani, du député UMP et ex-magistrat Georges Fenech et de l'ancien conseiller diplomatique de M. Pasqua, Bernard Guillet.

Le site internet du Point avait rapporté jeudi soir cette information.

Tous sont soupçonnés d'avoir touché de l'argent des hommes d'affaires Pierre Joseph Falcone et son associé Arcady Gaydamak, maîtres d'oeuvre de l'opération comprenant plusieurs contrats de vente d'armes au régime angolais du président Dos Santos entre 1993 et 2000.

Celui-ci aurait d'ailleurs reçu 37 millions de dollars (27 millions d'euros) pour cette vente, selon l'ordonnance du juge Courroye, dont une copie est diffusée par le site [geopolitique.com](#). sur internet.

Sur cette période, des armes en provenance d'Europe de l'Est ont été vendues, sans autorisation des autorités françaises, pour environ 790 millions de dollars. MM. Falcone et Gaydamak auraient perçu à eux deux environ la moitié de cette somme, avant d'en redistribuer une partie pour asseoir leur influence en France.

Les deux hommes sont renvoyés notamment pour des faits de "trafic d'influence et commerce illicite d'armes".

M. Courroye, qui sera procureur de la République de Nanterre à partir du 25 avril, a signé cette ordonnance, une semaine après les réquisitions du parquet qui demandait également le renvoi des 42 personnes.

Le juge se démarque sur un seul point : il renvoie M. Falcone pour des faits d'abus de biens sociaux en raison de versements qu'il aurait effectués sur le compte de plusieurs personnalités angolaises au cours de l'opération, alors que le parquet avait demandé le non lieu sur ces faits.

Dans ce dossier surnommé "Angolagate" par la presse, des chars, des hélicoptères, diverses munitions, ainsi que six navires de guerre ont été vendus au régime du président Jose Eduardo Dos Santos, alors en guerre contre l'Unita de Jonas Savimbi, mort en 2002. La guerre civile angolaise (1975-2002, plus de 500.000 morts), s'est achevée après la mort de Savimbi dans une embuscade.

Côté français, Jean-Christophe Mitterrand est renvoyé pour "complicité de commerce illicite d'armes et recel d'abus de bien sociaux". Il aurait touché des pots-de-vin pour un total de 2,6 millions de dollars entre 1997 et 1999.

Selon l'accusation, il a eu un "rôle déterminant" dans la mise en relation de M. Falcone et de sa société Brenco avec le régime angolais. Cette mise en relation s'est faite grâce à Jean-Bernard Curial, ancien cadre du PS chargé de l'Afrique, également prévenu de "complicité de trafic d'armes".

Pour sa part, M. Pasqua est renvoyé car l'association France-Afrique Orient dont il était le vice-président, aurait eu de Falcone 1,5 million de FF (230.000 euros) et à titre personnel, il aurait reçu 380.000 euros.

M. Falcone, mis en examen en décembre 2001 par le juge Courroye, bénéficie depuis juin 2003 d'une immunité diplomatique au titre de représentant de l'Angola à l'Unesco, immunité non reconnue par la justice française.

Le procès pourrait se tenir courant 2008.